

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIS Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

2022.22 - OBJET : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE AIRE MULTISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AUPRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AU SPORT.

VOTE : Pour : 27

Mes chers collègues,

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de son héritage place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question de l'offre d'équipements sportifs. Dans ce cadre, le Président de la République souhaite faire de la France une nation plus sportive en augmentant le nombre de pratiquants d'ici 2024. C'est pourquoi, il a annoncé le 14 octobre 2021 le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité en territoires carencés à réaliser d'ici 2024.

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a chargé l'Agence Nationale du Sport, opérateur de l'État, de déployer ce programme de 200 M€ sur 3 ans dont 100 M€ en 2022.

La commune a prévu, dans le cadre de ses investissements, la mise en place d'un équipement de proximité à vocation sportive (type city stade) dans le quartier de Saint Ferréol.

Positionné proche de l'école de St Ferréol, du centre de loisirs et de quartiers d'habitations, il aura une vocation multiple et pour être utilisé sur les 3 temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, et par les adultes.

D'un cout prévisionnel de 90 000 € HT, cet équipement pourrait éventuellement rentrer dans le cadre des attributions de subvention du programme.

En conséquence, afin de profiter de cette opportunité, je vous propose mes chers collègues, de solliciter auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, une subvention au taux de 80 % du montant des travaux, soit 72 000 € au titre du programme des équipement sportifs de proximité (pour l'année 2022).

Je vous demande bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de solliciter auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, une subvention au taux de 80 % du montant des travaux, soit 72 000 € au titre du programme des équipement sportifs de proximité (pour l'année 2022).

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 2 mars 2022

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

